Recherche de Partitions: Deuxième Concours de Composition de Musique Chorale de la FIMC

Graham Lack, compositeur et rédacteur conseil de l'ICB

Une année environ a passé depuis le "1er Concours de Composition de Musique Chorale de la FIMC", et l'annonce du prochain concours semble une bonne occasion pour évaluer l'impact de cette manifestation originale. Suite à ce premier concours, deux courants de pensée différents sont apparus à l'esprit des membres du jury : l'extrême variété des langages de composition utilises, alliée à une réponse émotionnelle accrue du texte, une fidélité parfaite envers les mots, des moyens d'expression réfléchis, une vive imagination auditive délaissée comme pur plaisir de son choral — en quelque sorte, du moins; et des faiblesses profondément ancrés dans plusieurs pièces proposées, des "expériences" chorales qui dénotaient soit une absence complète de compréhension ou des expériences de débutant en matière de tessitures et de palette vocale donnant un effet sonore insipide, dénotant une incapacité à écrire efficacement et générant une gestion vocale assez maladroite ainsi que - étonnamment souvent - une kyrielle d'"infidélités" harmoniques dans un langage délibérément tonal mais une structure musicale faible. Pardon d'être si direct, mais il faut dire la vérité.

Dans cet esprit, la présente recherche de partitions tient compte sans équivoque de certains éléments, mais d'une manière éminemment positive. Il n'y a pas de sujet pour le concours : les compositeurs peuvent choisir tous les textes qu'ils veulent, du domaine public ou non (dans le second cas, la question du copyright doit évidemment être clarifiée); l'écriture jusqu'à huit voix (de SATB à SSAATTBB) est permise et, bien sûr, le jury accueille "toute partition manuscrite, écrite au crayon ou à la plume" à condition qu'elle soit scannée et expédiée comme fichier(s) électronique(s). Le jury espère que ce défi sera relevé et que le site d'eBay crashera quand des centaines de claviers avec leur logiciel midi auront été offerts à la vente. Comprenez : Nous craignons, en effet, qu'une confiance totale en ces logiciels d'écriture musicale, avec leur possibilité d'introduire de la musique directement par une interface informatique, a dégoûté les jeunes compositeurs de la simple feuille de papier et de la plume. Ce mode d'écriture constitue une expérience existentielle tout à fait différente et générera une musique radicalement différente. Nous n'avons rien contre Finale, Sibelius ou Score, qui sont de précieux instruments de transmission mais sans plus, parfois à utiliser après coup, une fois la pièce composée.

Le jury ne recherchera pas toujours l'œuvre chorale la plus innovante, ni celle comportant des "sons-jamais-encore-entendus"; ce qu'il recherchera certainement à faire, c'est d'octroyer le Premier Prix et d'éventuels Prix Spéciaux à une pièce utilisant un langage musical qui sera reconnaissable dans une œuvre ultérieure du même compositeur — une "patte", si l'on peut dire — attestant à l'intérieur d'un contexte harmonique donné une plausibilité évidente, remplissant le critère de "chantabilité" compte tenu d'un temps de répétition raisonnable et, simplement pour rappel, qui se plie aux règles strictes concernant les étendues, tessitures et conduite vocales.

En fin de compte, un vieux conseil qui reste toujours d'actualité : écrivez ce que vous entendez et entendez ce que vous écrivez. Exercez à cela vos méninges, votre oreille, et votre oreille cérébrale. Et quand vous soulèverez le couvercle

de votre piano, méditez un moment ce vieil adage: "Que ceux qui entrent ici, abandonnent tout espoir!". Nous souhaitons à tout qui fera sienne cette discipline une excellente chance, et espérons que ces réflexions seront au moins fertiles.

Graham Lack

Président du Jury

 $\mathbf{1}^{\mathrm{st}}$ Concours de Composition de Musique Chorale de la FIMC

Traduit de l'anglais par Anne-Laure Pitici (France)